TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 226 | Date 14-20 Octobre

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 16 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de_disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

15 octobre : La police turque a arrêté 269 personnes dans le cadre d'une récente manifestation dans la province de Diyarbakır, à majorité kurde, où les manifestants ont demandé la fin de l'isolement du dirigeant kurde emprisonné Abdullah Öcalan et sa libération définitive.

15 octobre : La gendarmerie est intervenue lors d'une

manifestation de villageois dans la zone forestière de Yeşiltepe (Gazikale), à Adıyaman, contre l'abattage d'arbres pour la construction de logements contre les tremblements de terre, et a arrêté six personnes.

16 octobre : Lors d'une intervention policière, 37 travailleurs et dirigeants syndicaux qui protestaient pour les droits du travail à Fernas Maden, propriété du député AKP Ferhat Nasırlıoğlu, dans le parc Kurtuluş d'Ankara, ont été arrêtés sous l'accusation de « mise en danger de la sécurité publique ».

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

15 octobre : Des reportages et des messages sur les médias sociaux concernant des allégations selon lesquelles quatre personnes, dont le secrétaire privé de la municipalité de Midyat dirigée par l'AKP, auraient détourné environ 60 millions de lires turques, ont été bloqués par une décision de la Cour pénale de Midyat.

15 octobre : La rédactrice en chef d'Etkin Haber Ajansı (ETHA), Pınar Gayıp, qui s'est rendue au poste de police d'Istanbul Fatih Kocamustafapaşa Şehit Sinan Acar pour témoigner dans le cadre d'une enquête liée à ses activités professionnelles, a été placée en détention en raison d'un mandat d'arrêt délivré dans le cadre d'une autre enquête.

16 octobre : La Turquie, où les autorités censurent fréquemment les contenus en ligne et harcèlent des individus pour leurs publications sur les réseaux sociaux, a été classée comme le pays le moins bien noté en Europe pour les libertés en ligne.

16 octobre : La station de radio Açık Radyo, basée à Istanbul, a été fermée par les autorités, six mois après qu'un invité a parlé du « génocide arménien » à l'antenne.

16 octobre : Une avocate qui a déposé une plainte contre le Parti du mouvement nationaliste (MHP) d'extrême droite en Turquie affirme que les autorités tentent de la réduire au silence par des moyens illégaux, notamment en la soumettant à des évaluations psychiatriques. Dilek Ekmekçi, qui a accusé des membres du MHP d'être impliqués dans l'assassinat d'un dirigeant des Loups gris, a déclaré avoir été confrontée à des violations de procédure lors de son arrestation et de la perquisition de son domicile. Bien qu'elle ait été innocentée des accusations de diffamation, elle fait face à des enquêtes en cours et à des accusations de liens avec le mouvement Gülen, qu'elle nie, estimant qu'elles font partie d'une campagne de diffamation.

17 octobre : Un tribunal d'Ankara ordonne à Şebnem Korur Fincancı, éminent expert en médecine légale et militant des droits de l'homme, de verser 50 000 lires (1 460 dollars) de dommages-intérêts non pécuniaires au ministère turc de la Défense pour avoir demandé l'ouverture d'une enquête en 2022 sur l'utilisation présumée d'armes chimiques par l'armée turque contre des militants kurdes dans le nord de l'Irak.

LIBERTÉ DE RELIGION

16 octobre : Dans le district de Küçükçekmece à Istanbul, un individu a attaqué le Garip Dede Dergâhı Cemevi, un lieu de culte pour les musulmans alévis, causant des troubles sur le site.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

18 octobre : Il a été rapporté qu'une note de menace raciste et haineuse signée par la « Brigade de la vengeance turque » a été laissée sur le véhicule personnel de l'avocat Şiar Rişvanoğlu, membre des branches d'Adana de l'Association des droits de l'homme (İHD) et de l'Association des avocats contemporains (ÇHD), et que les pneus de son véhicule ont été tailladés. En outre, les rapports de presse mentionnent qu'un autre papier avec trois croissants de lune et un symbole de loup gris a été placé à côté de la note de menace.

MINORITÉ KURDE

14 octobre : La Cour constitutionnelle turque a statué que le fait de scander des slogans pro-kurdes et de chanter des

chansons kurdes était protégé par la liberté d'expression, ordonnant un nouveau procès pour Merve Nur Tekin, qui avait été condamnée pour propagande terroriste.

16 octobre : Süleyman Bozkurt, le co-président du district de Darende du parti DEM, a été arrêté lors d'une descente à domicile dans le district de Darende à Malatya, sous l'accusation de « diffusion de propagande organisationnelle ».

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

17 octobre : Habat Demir, un détenu malade de la prison de haute sécurité n° 1 d'İzmir, n'a pas reçu les médicaments prescrits par un médecin.

18 octobre : Les autorités turques ont refusé la libération conditionnelle de Tamer Tanrıkulu pour la deuxième fois, malgré son éligibilité en février 2024, invoquant un manque de bonne conduite, sa participation à des manifestations en prison et son refus d'accepter certaines règles pénitentiaires.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

18 octobre : Le gouvernement du Kenya confirme l'expulsion de quatre ressortissants turcs liés au mouvement Gülen, qui avaient été enlevés à Nairobi. Bien qu'ils bénéficient de la protection des Nations unies en tant que réfugiés, le Kenya les a rapatriés en Turquie à la demande du gouvernement turc, ce qui a suscité des inquiétudes quant aux violations du droit international et au rôle des services de renseignement turcs dans l'opération.

DROITS DES FEMMES

15 octobre : Alors que la Turquie est confrontée à une vague de féminicides, le corps d'une étudiante de 21 ans qui avait disparu il y a près de trois semaines a été retrouvé dans l'est du pays.

18 octobre : Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE), qui relève du Conseil de l'Europe, a exhorté les autorités turques, dans un rapport récent, à introduire un quota de 30 % de femmes afin de renforcer la représentation des femmes dans la politique locale et l'administration des élections.